



Procès-Verbal Commission Régionale Féminines

Réunion du Jeudi 29 août 2019

*Présents : Mmes Abtisse HARIZA, Annick JOUVE, Nicole CONSTANCIAS
MM. Anthony ARCHIMBAUD et Yves BEGON
Excusé : M. Sébastien DULAC*

REPRISE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

- * R1 F : dimanche 08 septembre 2019
- * R2 F : dimanche 08 septembre 2019
- * U 18 F (1^{ère} phase) : dimanche 08 septembre 2019

COUPE DE FRANCE FEMININE

La Commission Fédérale des Pratiques Seniors a déterminé le nombre de qualifiés par Ligue au 1^{er} tour fédéral. Cette saison, la LAuRAFoot aura 8 clubs qualifiés (hors exempts) pour le 1^{er} Tour Fédéral prévu le 24 novembre 2019.

Autres dates retenues :

- 15 décembre 2019 : 2^{ème} tour fédéral.
- 12 janvier 2020 : 16^{èmes} de finale.

1^{er} TOUR REGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019 à 15h00 sur le terrain des clubs 1ers nommés.

Clubs recevants		Clubs visiteurs	
519170	CLUSES F.C.	516535	Et. S. VALLEIRY
528948	F.C. DES ARAVIS	513403	MEYTHET E.S.
540775	F.C. DE CESSY GEX	513412	A.S. SILLINGY
547152	F.C. EPAGNY METZ TESSY	504447	U.S. PONTOISE
518270	JONQUILLE S. REIGNIER	513821	F.C. BALLAISON
500324	U.S. ANNEMASSE GAILLARD	521193	U.S. MARGENCEL
529714	ECHENEVEX SEGNY CHEVRY OI.	504350	E.S. DOUVAIN-LOISIN
552156	FOOT SUD 74	522340	U.S. ANNECY LE VIEUX
550866	ARTHAZ SPORTS	504511	U.S. LA MOTTE SERVOLEX
538625	F.C. DINGY SAINT CLAIR	526332	C.S. D'AYZE
515966	MARIGNIER Sp.	517341	MAGLAND U.S.
520593	Et. S. CERNEX	582180	A.S. THONON

551005	F.C. CHAMBOTTE	524474	C.O. CHAVANOD
551562	HAUTE TARENTEISE F.C.	548844	NIVOLET F.C.
552674	Ent. S. TARENTEISE	520602	E.S. SEYNOD
540737	ESSOR BRESSE SAONE	546355	BORDS DE SAONE F.C.
582743	F.C. LAMURE POULE	519472	MONTMERLE SUR SAONE A.S.
560195	BRESSE FOOT 01	504281	F. BOURG BRESSE PERONNAS 01
546944	ST DENIS EN BUGEY AMBUTRIX	550795	VALLEE BLEUE F.C.
504256	VILLEFRANCHE F.C.	534249	A.S. ATTIGNAT
548244	SUD ISERE F.C.	550152	GRESIVAUDAN A.S.
580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT	515256	CESSIEU A.S.
528353	VAULX OLYMPIQUE	580949	A.S. VEZERONCE HUERT
522619	CLAIX FOOT	781983	Ent. GRESIVAUDAN U.S.
564167	GF. ACND (CHARANTONNAY)	544922	VALLEE DU GUIERS F.C.
519379	A.S. SAINT MARTIN EN HAUT	554474	CHAZAY AZERGUES
524120	F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU	790167	CALUIRE FOOTBALL FILLES 1968
504621	A.MINIERS ST PIERRE LA PALUD	523565	EVEIL DE LYON
505605	F.C. LYON FOOTBALL	546317	F.C. CHAPONNAY-MARENNES
504739	FEYZIN C. BELLE ET	582234	CHANDIEU HEYRIEUX A.S.
532822	C.OM. CHATEAUNEUF SUR ISERE	760278	GUC FOOTBALL FEMININ
504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY	546292	F.C. EYRIEUX EMBROYE
522883	MUROISE F. SAINT BONNET	519727	A.S. CHAVANAY
581950	F.C. DES GORGES DE L'ARDECHE	504261	PIERRELATTE ATOM'Sp. FOOT.
551087	VALLIS AUREA FOOT	553299	L.C.A. FOOT 38
535239	COUCOURON A.S.	520784	OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL
552124	VER SAU A.S.	536261	A.S. CORNAS
551992	RHONE CRUSSOL 07	580873	E.S. NORD DROME
541847	F.C. ALLY MAURIAC	580563	F.C. 2A CANTAL AUVERGNE
530049	A.S. CUZIEU	564205	SORBIERS LA TALAUDIERE FOOT
549900	E.S. MONTAGNE BOURBONNAISE	506255	CUSSET S.C.A.
550852	MONTLUCON FOOTBALL	506258	A.S. DOMERAT
506298	A.S.C. ST GERMAIN DES FOSSES	510828	CEBAZAT SPORTS
525985	A.S. CLERMONT SAINT JACQUES	528642	AUZON AZERAT A.C.
521161	F.A. LE CENDRE	508749	U.S. SAINT FLOUR
508408	ANDREZIEUX BOUTHEON	506469	S.C. BILLOM
504623	MONTROND E.S.	529030	Esp. CEYRAT
520061	O. SAINT GENIS LAVAL	504775	L'ETRAT LA TOUR
590282	SAINTE CHAMOND FOOT	521798	SAINTE ETIENNE F.C.
550799	HAUT FOREZ E.S.	547504	RIORGES F.C.
544208	ROCHE SAINT GENEST E.S.	542317	F.C. PRAIRIES

Exempts :

*** du 1^{er} tour régional :**

LE PUY FOOT 43 AUVERGNE – CLERMONT FOOT 63 – A.S. CHADRAC – PONTCHARRA SAINT LOUP – SUD LYONNAIS 2013 – PLASTIC VALLEE F.C. – F.C. BOURGOIN JALLIEU – OI. VALENCE – F.C. CHERAN – A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE – E.S. GENAS AZIEU – F.C. CHASSIEU DECINES – CHILLY E.S.

* **des tours régionaux** (Rappel) :

GRENOBLE FOOT 38 – OLYMPIQUE LYONNAIS – A.S. SAINT ETIENNE – THONON EVIAN
GRAND GENEVE F.C. - YZEURE A.A.

HORAIRES –

A – RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 Juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. article 31 des R.G. de la Ligue) :

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

« L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS FEMININES

- **Horaire légal** :
 - Dimanche 15h00
- **Horaire autorisé** :
 - Dimanche 14h30
 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement en lever de rideau.
 - Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2 F.
 - Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1 F.

JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

- **Horaire légal** :
 - Dimanche 13h00.
- **Horaire autorisé** :
 - Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes.
 - Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement)."

R1 F ET R2 F : RAPPEL DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

En ce début de saison, il est bon de rappeler les obligations imposées aux clubs de R1 F et R2 F et prévues au règlement (article 4) des championnats régionaux Seniors Féminins.

Les clubs de R1 F doivent, à minima et de manière cumulative :

* Avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 F à U19 F) engagée dans une compétition de Ligue ou de District. Les ententes ne sont pas valables pour satisfaire à cette obligation.

* Disposer d'au moins 12 jeunes licenciées U6 F à U11 F.

Un état des lieux du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif est arrêté le 30 avril.

Le club qui ne répond pas aux critères de l'article 33.2 des Règlements Généraux de la FFF ne peut participer à la Phase d'Accession Nationale (P.A.N.)

En outre, les clubs doivent participer :

- à la Coupe de France Féminine
- à la Coupe LAuRAFoot Féminine

Les clubs de R2 F doivent :

* Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à effectif réduit) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer jusqu'au leur terme de la compétition ou avoir participé à 8 plateaux minimum. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.

* Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

En outre, les clubs doivent participer :

- à la Coupe de France Féminine.

- à la Coupe LAuRAFoot Féminine.

Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat.

En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession.

Sanctions :

Pour chaque obligation non respectée en R1 F comme en R2 F, il sera procédé à un retrait de 2 points fermes au classement de l'équipe seniors concernée.

Obligation au Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

Par ailleurs, les clubs de R1 F et R2 F ont l'obligation de se conformer aux obligations prévues par le Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football, à savoir : **disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.**

PERSPECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT R2 F

Face au constat qu'il convient de diminuer le nombre d'équipes participant au championnat Régional R2 F afin de rehausser le niveau régional de pratique, la Commission se penche sur les possibilités à envisager.

Ce sujet sera débattu lors de la prochaine réunion de la Commission qui se tiendra le jeudi 12 septembre 2019 en visio-conférence.

EVOLUTION DU CHAMPIONNAT REGIONAL U18 F

Ce championnat régional est ouvert aux équipes U18 F évoluant à 11 et les engagements des clubs devaient parvenir à la Ligue avant le 15 juillet 2019. En définitive, 37 clubs ont été recensés à cette date.

Lors de sa réunion du même jour, le Bureau Plénier a validé la composition des poules pour la 1^{ère} phase, soit : 2 poules à 8 équipes et 3 poules à 7.

De plus et eu égard à la création par la FFF d'une Phase d'Accession Nationale (PAN) à la fin de la saison 2019-2020 pour la mise en place d'un Championnat National U19 F, une modification au Règlement de l'épreuve, approuvée par le Bureau Plénier, a été rendue nécessaire.

La 1^{ère} phase débute le 08 septembre 2019 en matchs simples et la 2^{ème} phase le 08 décembre 2019 en matchs aller-retour.

MIXITE (rappel de l'article 155 des R.G.)

En ce début de saison, il est bon de rappeler les dispositions modifiées à l'article 155 des Règlements Généraux de la F.F.F. :

« 1 – Mixité des joueuses :

Les joueuses U6 F à U15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- *de leur catégorie d'âge,*
- *de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.*

En outre, les joueuses U16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

2 – Mixité des équipes :

Par ailleurs les équipes féminines U15 F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8 ».

En conséquence et dans le cadre de l'uniformisation des pratiques de jeunes sur les deux secteurs de la Ligue (Est et Ouest), la Commission précise qu'il n'est pas opportun d'organiser en 2019-2020 une 2^{ème} phase, au niveau régional, uniquement sur le secteur OUEST pour un championnat U15 F.

COURRIERS RECUS

R1 F – Poule A :

*** F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE :**

Le match n° 22332.1 : F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE / CLERMONT FOOT 63 se disputera le dimanche 08 septembre 2019 au complexe de Millepertuis à Yzeure.

R2 F – Poule A :

*** F.C. ALLY MAURIAC :**

Le match n° 23836.1 : F.C. ALLY-MAURIAC / CLERMONT FOOT 63 (2) se disputera le dimanche 15 septembre 2019 à 15h00 au stade Jean Bony à Ally.

R2 F – Poule B :

*** A.S. CHADRAC :**

Le match n° 23868.1 : A.S. CHADRAC / A.S.MONTMERLE se disputera le samedi 28 septembre 2019 à 20h00.

* **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF** : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 au stade des Ollières.

U18 F – Poule A :

*** F.C.LEZOUX :**

Le match n°23915.1 : F.C. LEZOUX / BESSAY C.S. se disputera le samedi 21 septembre 2019 à 15h00 au stade du Vernadel à Lezoux.

U18 F – Poule B :

*** F.C. ALLY-MAURIAC :**

Le match n° 23947.1 : F.C. ALLY-MAURIAC / Gp. VALLEE DE L'AUTHRE se disputera le dimanche 15 septembre 2019 à 13h00 au stade Jean Bony à Ally.

* **F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE** : Tous les matchs à domicile se joueront sur le terrain n° 4 de la Ponétie.

*** Gr. VALLEE DE L'AUTHRE :**

Le match n° 23943.1 : Gr. VALLEE DE L'AUTHRE / F.C. CHATEL GUYON se disputera le dimanche 22 septembre 2019 à 13h30 au stade de Jussac.

U18 F – Poule C :

*** F.C. CHERAN :**

Le match n° 23971.1 : F.C. CHERAN / F.C. du NIVOLET se disputera le samedi 07 septembre 2019 à 15h00 au stade de La Combe d'Alby sur Chéran.

*** CLAIX FOOTBALL :**

Le match n° 23972.1 : CLAIX FOOTBALL / THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. se disputera le dimanche 20 octobre 2019 à 12h00 au stade de la Batie 2 à Claix.

*** GRENOBLE FOOT 38 :**

Le match n° 23974.1 : GRENOBLE FOOT 38 / E.S.MEYTHET se disputera le dimanche 08 septembre 2019 à 12h00 au stade du Vercors à Grenoble.

* **E.S. MEYTHET** : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 15h00 sur le stade André Bérard à Meythet.

*** GF NIVOLAS-TOUR SAINT CLAIR FOOTBALL :**

Le match n° 23976.1 : GF NIVOLAS-TOUR SAINT CLAIR FOOTBALL / CLAIX FOOTBALL se disputera le dimanche 22 septembre 2019 à 13h00

*** F.C. DU NIVOLET :**

Le match n° 23980.1 : F.C. DU NIVOLET / THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. se disputera le dimanche 22 septembre 2019 à 13h00 au stade A. Lambert à Bassens.

U18 F – Poule D :

*** F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 :**

Le match n° 23999.1 : F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 / S.C. CALUIRE se disputera le samedi 07 septembre à 15h30 sur le terrain n° 1 (synthétique) du stade de Péronnas.

U18 F – Poule E :

*** Ev. S. GENAS AZIEU :** Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 17h30 au stade Edmond Pouzet à Genas.

REUNIONS DES CLUBS FEMININS

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat régional Féminin (Seniors) à participer à des réunions d'information.

Celles-ci sont programmées de la sorte :

*** Clubs de R1 Féminin (Poule A) et R2 Féminin (Poule A) :**

Mardi 10 septembre 2019 à 18h30 à l'établissement de COURNON D'AUVERGNE.

*** Clubs de R1 Féminin (Poule B) et R2 Féminin (Poules B, C et D) :**

Jeudi 12 septembre 2019 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola-Vologe).

La Présidente de la Commission : **Abtisse HARIZA**

Le Président du Pôle Compétitions : Yves BEGON

La secrétaire de séance :

Nicole CONSTANCIAS